

Récits fictifs / Récits non fictifs

1- Lisez

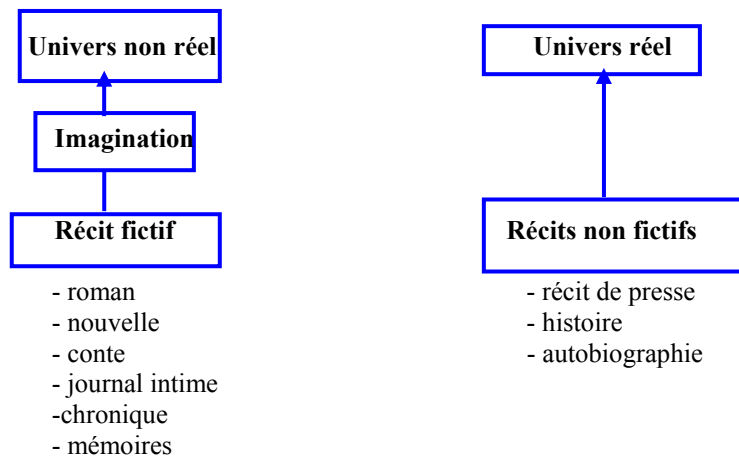
2- Agissez

3- Corrigez

1- Lisez

La classification courante des genres du récit se fonde sur l'opposition entre **réfèrent vrai** et **réfèrent fictif (imaginaire)**.

- Roman, conte, nouvelle, théâtre, relèvent du **fictif** (imaginaire).
- Autobiographie, mémoires, chronique, histoire, récit de presse (fait divers courant, politique) narrent des événements authentiques (réels).
- Les premiers sont appelés **récits fictifs**
- Les seconds **récits non fictifs**.



2- Agissez

- 1) Déterminez le type des récits caractérisant les documents 2, 3, 4 et 5 selon les deux critères :
 - fiction
 - non fiction
- 2) Justifiez-le par des éléments du texte.

3- Corrigez

Document 2 :

Conte : récit imaginaire (fictif) - Absence de marques de discours ou d'énonciation - Commentaire zéro.

Justification :

Emploi de la 3eme personne ; temps du récit (passé simple, imparfait, plus-que-parfait) ; absence d'opinions personnelles.

Document 3 :

Récit de presse non fictif (relation directe au réel sans passer par l'imaginaire). Peu de marques d'énonciation ou de discours

Temps employés : passé composé (marque d'énonciation) ; pas d'éléments expressifs.

Documents 4 et 5 :

Récits de presse non fictifs (rapport direct avec le réel) - Peu de marques de discours - Marques d'énonciation : passé composé - Pas d'expression d'opinion personnelle.